

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

RÉGIE EAU NORD CARAÏBES
RéNoC-Eau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 24 MARS 2017

MEMBRES EN EXERCICE : 12

MEMBRES PRESENTS : 9

DATE DE LA CONVOCATION : 18 MARS 2017

DÉLIBÉRATION N° CA-EAU-2017-12

OBJET : Modification de la délibération CA-EAU-2017-02 portant
Décision budgétaire en date du 21 janvier 2017.

affichée le

L'an deux mille dix-sept, vingt-quatre mars à seize heures, le Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqué le dix-huit mars deux mille dix-sept, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières	X		
M. ALIE Paul		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca			X
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M. LYCAON Célestin	X		
M. REINETTE Pierre	X		
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M ^{me} TRABON-SINAPAH Line			X

RENDUE EXECUTOIRE,
LE

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Jocelyn CUIRASSIER

Le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/041 du SIAEAG portant approbation de la création de la régie « Eau » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'eau sur le territoire des Grands Fonds du Gosier et du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Eau ;



Vu la délibération n° CA-EAU-2017-02 portant Décision Budgétaire en date du 21 janvier 2017 ;

Vu les statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

CONSIDERANT le courrier de conseil de Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe en date du 3 février 2017 ;

CONSIDERANT que dès lors il convient de modifier la délibération n°CA-EAU-2017-02 ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

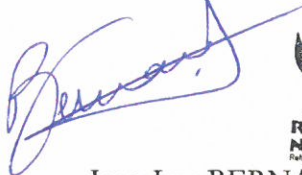
ARTICLE 1: DE MODIFIER la délibération n° CA-EAU-2017-02 portant Décision Budgétaire en date du 21 janvier 2017, en remplaçant « Directeur Général » par « Directeur » dans tout le corps du texte.

ARTICLE 2: Le Président et le Directeur de la RéNoC-Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Au registre sont les signatures.*

Fait à Morne-à-l'Eau, le 24 mars 2017

Le Président,


Jean-Luc BERNARD



RéNoC-Eau
Rue du Docteur CHOVIÑO
Espérance
97111 MORNE-À-L'EAU
SIRET 824 342 216 00010
Tél. : 05 90 24 83 56

